

**V - QUESTIONS POLITIQUES, ECONOMIQUES, JURIDIQUES -
INFORMATION ET RELATIONS CULTURELLES**

**POLITICAL, ECONOMIC, LEGAL AFFAIRS -
INFORMATION AND CULTURAL RELATIONS**

1959-1965

A - Questions politiques

AC/119 - Le Comité politique (1959-1965)

Les groupes d'experts régionaux du Comité politique

1. Europe orientale et zone d'occupation soviétique en Allemagne
2. Moyen-Orient
3. Extrême-Orient
4. Tendances de la politique soviétique
5. Amérique latine
6. AC/146 - Comité sur l'Afrique (1959-1965)

B - Questions économiques

AC/127 - Le Comité économique (1959-1965)

et ses sous-groupes AC/127-EWT, AC/127-NEC, AC/127(O)

AC/89 - Sous-Comité sur la politique économique soviétique
(1959-1965)

AC/200 - Groupe d'étude sur les problèmes économiques de
la Grèce
et de la Turquie (C-M(60)142) (1961)

AC/202 - Groupe de travail sur les contre-mesures
économiques
(1961-1962)

C - Questions juridiques

AC/246 - Groupe d'experts juridiques sur Malte (1964-1965)

D - Information et relations culturelles

AC/52 - Comité de l'information et des relations culturelles
(1959-1965)

AC/124 - Conférence des chefs des services nationaux
d'information (1960)

AC/151 - Comité d'études Nord Atlantique (1959-1960)

AC/186 - Groupe de travail sur l'action psychologique (1960-
1961)

AC/201(A)(B)(C) - Sous-groupes d'experts sur l'action psycho-
logique (1961)

A - Questions politiques

COMITE POLITIQUE

COMMITTEE OF POLITICAL ADVISERS

AC/119

1959-1965

Le Comité politique, créé en 1957, est un comité permanent qui continue à fonctionner encore actuellement (voir DES(92)1, paragraphes 340 et suivants).

Ce comité rapporte directement au Conseil sur tous les sujets importants d'actualité. Ses rapports sont des documents du Conseil C-M.

De 1959 à 1965, au cours de ses réunions hebdomadaires, il a délibéré sur nombre de questions variées pouvant avoir des répercussions sur l'Alliance ou sur un de ses membres. Une même affaire pouvait être à l'ordre du jour de plusieurs réunions et même être discutée d'une année sur l'autre.

Devant la tâche importante qui incombait au Comité, des sous-groupes d'experts régionaux ont été créés pour traiter des questions spécifiques, tout en traçant une étude d'ensemble de la situation dans chacune des parties du monde.

De 1959 à 1965, six groupes d'experts régionaux ont aussi fonctionné. Nous les étudions plus loin.

Les documents de travail et les comptes rendus des réunions du Comité politique témoignent du niveau des discussions, présidées par le Secrétaire général adjoint pour les affaires politiques.

Les sujets étudiés, outre les grandes études réservées aux groupes régionaux (Union soviétique, pays satellites, Afrique...), se présentaient le plus souvent au fur et à mesure de l'actualité et des préoccupations du moment de l'Alliance qui pouvait les examiner dans une optique à plus long terme :

- les changements intervenus dans la situation intérieure des Etats comme le Congo, la Syrie, l'Equateur... ou l'indépendance des pays d'Afrique, les congrès communistes soviétiques ;
- les tensions bilatérales entre la RAU et la Syrie, le conflit sino-soviétique ; Israël et la Jordanie au sujet du détournement des eaux du Jourdain ; ou encore les crises internationales : Cuba, l'Allemagne et la zone d'occupation soviétique de Berlin, l'échec de la conférence au Sommet de 1960 ;

- les notes de Khrouchtchev et de pays satellites aux membres de l'Alliance ; les visites et déplacements d'hommes d'Etat ;
- le désarmement, l'arrêt des essais nucléaires, la création éventuelle d'un système de postes d'observation à l'Ouest et à l'Est destiné à réduire les dangers d'attaque par surprise ; les projets de zone dénucléarisée en Méditerranée et en Amérique latine, les livraisons d'armes ;
- l'aviation civile et les relations aériennes du bloc soviétique avec l'Ouest, avec l'Afrique, avec Cuba ;
- les restrictions apportées aux déplacements de diplomates en résidence dans la zone d'occupation soviétique de Berlin.

Citons encore :

- les conférences internationales, comme la conférence des pays non alignés, celle de l'OUA, la conférence afro-asiatique, la conférence sur les privilèges et immunités diplomatiques de Vienne et l'attitude de l'URSS ;
- voire même la conférence internationale ferroviaire à Weimar, la conférence de pathologie thérapeutique à Berlin-Est, la conférence internationale sur la protection civile à Montreux, la foire de Leipzig dont le sujet revient deux fois par an.

Pour la période 1959-1965, les documents du Comité politique se répartissent en notes AC/119-NR, documents de travail AC/119-WP, comptes rendus de décisions AC/119-R, auxquels peuvent s'ajouter les rapports définitifs soumis au Conseil sous forme de documents du Conseil C-M.

AC/119-NR(60)1 et 2 mémoranda sur les conséquences de l'échec de la conférence au Sommet

AC/119-WP(59) 1 à 125/1 avec plusieurs sous-cotes
AC/119-WP(60) 1 à 104
AC/119-WP(61) 1 à 72
AC/119-WP(62) 1 à 51
AC/119-WP(63) 1 à 32
AC/119-WP(64) 1 à 3

AC/119-R(59) 1 à 45
AC/119-R(60) 1 à 45
AC/119-R(61) 1 à 42
AC/119-R(62) 1 à 44 (le n° 32 n'est pas paru)
AC/119-R(63) 1 à 43 (les n° 5 et 36 ne sont pas parus)
AC/119-R(64) 1 à 39 (le n° 6 n'est pas paru)
AC/119-R(65) 1 à 35 (les n° 10, 12, 31, 32 ne sont pas parus)

AC/119-A(65) 31, 32 ordres du jour

Les documents AC/119 émis en 1959 sont reproduits sur les films 263 et 316.

1960 : film 381
1961 : film 452
1962 : film 532
1963 : film 615
1964 : film 702
1965 : film 778.

Nous recommandons la mise en lecture publique des documents de ce comité.

-:-

LES GROUPES DE TRAVAIL D'EXPERTS REGIONAUX

1959-1965

Les groupes de travail d'experts régionaux pour les questions politiques étaient au nombre de six.

- 1) Le Groupe de travail sur l'Europe orientale et la zone d'occupation en Allemagne.
- 2) Le Groupe de travail sur la situation au Moyen-Orient.
- 3) Le Groupe de travail sur l'Extrême-Orient.
- 4) Le Groupe de travail sur les tendances de la politique soviétique.
- 5) Le Groupe de travail sur l'Amérique latine, créé en 1961.
- 6) Le Groupe de travail sur l'Afrique. Le seul dont les documents ont une cote qui leur est propre — AC/146 — mais qui sera abandonnée dès 1961.

Les quatre premiers groupes existaient déjà avant 1959.

Les groupes de travail sur l'Europe orientale, sur le Moyen-Orient et sur l'Extrême-Orient ont fonctionné jusqu'en 1961 sans avoir de mandat. Il fallut attendre la décision du Conseil du 4 octobre 1961 — C-R(61)50, point III — pour que soient précisées les attributions des Comités d'experts.

"Les experts assistant à ces Comités [régionaux] ou groupes devront recevoir des instructions les autorisant à inclure des conclusions dans leur rapport au Conseil et à indiquer les conséquences à en tirer pour la politique occidentale, même si celles-ci ne sont pas acceptées à l'unanimité, étant entendu que les points de vue dissidents seront également exposés si les experts qui les ont exprimés le demandent."

"Ces rapports [...] ne lient en aucune façon les gouvernements ou l'ensemble de l'Alliance dans le domaine politique."

"Ces rapports seront présentés comme des rapports du groupe du Comité d'experts intéressé, même quand ils auront été examinés par le Comité politique et que celui-ci en aura pris note." (Voir aussi les documents C-M(61)84 et PO(61)719).

Ces rapports figuraient à l'ordre du jour des sessions ministérielles du Conseil jusqu'en 1973.

-:-

1. Groupe de travail d'experts sur l'Europe orientale et la zone d'occupation soviétique en Allemagne

Working group on Eastern Europe and the Soviet occupied zone of Germany

1959-1965

Depuis 1951, la situation militaire, politique et économique dans les pays satellites de l'URSS faisait l'objet de discussions au Conseil sur la base de rapports préparés par un groupe de spécialistes.

Lorsque fut créé le Comité politique en 1957, cette question lui fut confiée. Dès février 1959, le Comité demanda à ce Groupe d'experts sur les pays satellites de préparer un rapport qui devait figurer à l'ordre du jour de la prochaine réunion ministérielle.

De 1959 à 1965, le Groupe d'experts a régulièrement produit des rapports. Les contributions nationales étaient rassemblées par le Comité politique ; un projet de rapport était discuté aux réunions. Le rapport définitif établi sous forme de document C-M devait être présenté à chaque session ministérielle du Conseil. Ces rapports suivent l'évolution de chaque pays satellite ainsi que ses relations avec l'Union soviétique.

En 1959, la situation est caractérisée par la poursuite de la campagne de Moscou en vue de consolider le Bloc et renforcer l'hégémonie soviétique, ce qui se traduit par la socialisation accélérée des satellites. Le rapport étudie également la situation particulière dans chaque pays.

En 1960, les satellites ont prouvé, avec l'affaire de l'U2, l'échec de la conférence au Sommet, le Congo, etc., leur adhésion à la politique étrangère soviétique. L'intégration économique se poursuivait avec le Comecon. En Allemagne, l'espoir d'une paix séparée s'amenuisait. En novembre, la réunion à Moscou des représentants des partis communistes a été l'événement important.

En 1961, l'accent fut mis sur l'unité du camp ; les satellites continuèrent à adopter sans réserve la position de Moscou pour toutes les questions internationales. Le Bloc se raidit contre la Yougoslavie. A l'intérieur, la lutte s'est intensifiée entre les

régimes communistes et les Eglises ; dans certains pays, on a noté quelques signes d'hostilité contre le régime.

La relance des problèmes de l'Allemagne et de Berlin, l'afflux des réfugiés, le mur de Berlin édifié le 13 août, sont les questions majeures du deuxième semestre. Le Pacte de Varsovie continue à augmenter son potentiel militaire.

En 1962, le XXIIe congrès du Parti a dominé la situation politique dans les pays satellites. Le schisme s'est aggravé avec Tirana, tourné vers la Chine. Les échanges avec les pays occidentaux se poursuivirent sur le plan économique et culturel (ceux-ci sur une base sélective). Le rapprochement avec la Yougoslavie a été marqué par le voyage de Brejnev. La crise de Cuba a été profondément ressentie. Signalons encore l'hostilité à l'égard du marché commun.

En 1963, au début de l'année, ce furent les mêmes tendances qui se manifestèrent, allant vers une différenciation plus poussée de l'attitude de la Roumanie, de la Hongrie, de la Tchécoslovaquie. Le conflit sino-soviétique et le réveil national en furent la cause. En outre, l'application du Comecon semble s'être heurtée à des difficultés.

En 1964, certaines réactions traduisant des réflexes nationaux furent tolérées par Moscou qui ne relâcha pourtant pas son emprise. Il n'y eut pas d'affaiblissement du Bloc. Les relations économiques et intellectuelles bilatérales avec l'Occident se développèrent. On a pensé qu'une rupture entre Moscou et Pékin pourrait inciter les Soviétiques à resserrer leur emprise sur les satellites. La chute de Khrouchtchev ne modifie pas les grandes lignes de la situation.

En 1965, les tendances vers une plus grande diversité nationale et de plus larges contacts à l'Ouest continuèrent à se manifester ; les relations économiques ont été plus ouvertes. Le remplacement de Khrouchtchev n'a pas entraîné de changement dans les équipes dirigeantes des satellites.

Les documents relatifs à ce groupe d'experts sont :

AC/119-WP(59)85, 117	AC/119-R(59)9, 11
AC/119-WP(60)43, 91	AC/119-R(60)12
AC/119-WP(61)19, 67	AC/119-R(61)11, 26
AC/119-WP(62)20	AC/119-R(62)29, 40, 43
	AC/119-R(63)40
	AC/119-R(64)8, 24, 34
C-M(59)31, 97	
C-M(60)41, 101	
C-M(61)29, 118	
C-M(62)46, 111	
C-M(63)27, 99	
C-M(64)36, 124	
C-M(65)35, 92	

On peut rapprocher des documents de ce groupe, l'initiative suivante :

En juin 1962, la délégation britannique dépose un rapport proposant une politique plus active des pays de l'OTAN envers les pays satellites. Ce document fut examiné par le Comité politique, plusieurs représentants des délégations firent des commentaires. Un projet de rapport fut élaboré, corrigé, amendé lors de réunions du Comité politique puis soumis au Conseil du 5 décembre 1962 qui décida de le faire figurer comme document de référence à l'ordre du jour de la session ministérielle de décembre.

Les documents relatifs à ce rapport sont :

AC/119-WP(62)29 et 29 1 à 5, 32
AC/119-WP(63)16

AC/119-R(62)27, 37, 39, 40, 41
AC/119-R(63)11, 14

C-M(62)143

-:-

2. Groupe de travail d'experts sur la situation au Moyen-Orient
Expert Working group on the situation in the Middle-East
1959-1965

Le Groupe de travail d'experts sur la situation au Moyen-Orient a déjà produit deux rapports en 1958 — C-M(58)71 et 142. Dès janvier 1959, le Conseil, à la demande de la Turquie, exprima le désir de poursuivre les discussions sur le Moyen-Orient (aspects politiques, économiques et militaires) en raison de l'évolution de la situation.

Des rapports furent demandés au Groupe d'experts, ils furent examinés par le Comité politique. Un projet de rapport d'ensemble (AC/119-WP(59)15) fut établi et devint un rapport au Conseil (C-M(59)25).

Le Conseil du 3 avril (C-R(59)15, point I) prit acte des déclarations faites sur la situation au Moyen-Orient et en particulier de celle du représentant de la Turquie.

Le 22 juin, le Conseil demanda un rapport sur les principaux développements de la situation au Moyen-Orient ; la même procédure fut suivie pour aboutir au rapport C-M(59)95 du 23 novembre qui fut présenté à la session ministérielle de décembre.

Les questions examinées dans ces rapports sont notamment l'agitation contre Kassem en Irak, les liens entre Nasser et l'URSS, une nouvelle activité soviétique, la ligue arabe, l'influence de la Chine communiste, sans oublier Israël, l'aide économique de l'Occident, le pacte de Bagdad.

En 1960, le Groupe de travail prépara son rapport pour chacune des réunions ministérielles.

La politique et la stratégie de l'Union soviétique n'ont pas changé mais la tactique a été plus souple et plus opportuniste. Les Soviets commencèrent à se rendre compte des inconvénients à s'immiscer dans les rivalités inter-arabes. L'Iran, exposé aux pressions, avait besoin du soutien occidental.

En 1961, la procédure fut quelque peu modifiée à titre expérimental. Le Comité politique convoqua les experts en mars; une série de questions (PO/61/70) leur fut soumise; les réponses servirent au Comité politique à rédiger le rapport. Ce rapport fut soumis aux experts à leur réunion à l'automne.

Les rapports mentionnent que jusqu'en avril 1961 la région du Moyen-Orient a été calme mais l'Union soviétique n'en continue pas moins sa politique de pénétration en RAU et menace l'Afghanistan. L'Irak renforce son influence tendant à la détente. Les relations israéliennes sont tendues du fait des révélations sur la construction d'un réacteur nucléaire. La situation de l'Iran est toujours précaire. A la fin de l'année, on note la rupture syro-égyptienne et les revendications de Kassem sur le Koweït.

En 1962, la procédure habituelle fut reprise. Les rapports font état d'une situation qui reste agitée. Le gouvernement irakien a dépouillé l'IPC (Irak Petroleum Company) de ses droits de recherche et d'une partie de ses réserves. La crise du Yémen posait des questions nouvelles aux Occidentaux. Le Cento devait être soutenu. Les rapports préconisent une action économique et sociale de la part de l'Occident.

En 1963, la chute du gouvernement Kassem, l'arrivée à Damas d'un gouvernement anti-communiste furent les événements politiques marquants. Les relations occidentales reprurent avec l'Irak surtout du point de vue militaire, mais en Syrie les boasistes se montrèrent aussi irréductibles que Nasser. L'Union soviétique a perdu du terrain. L'Irak subit en novembre un nouveau coup d'Etat.

En 1964, le bloc soviétique a regagné du terrain en Syrie. En Irak, il a pris parti dans la querelle des eaux du Jourdain mais les risques d'un conflit israélo-arabe s'estompèrent. Les communistes chinois soutenaient le Yémen, les Arabes contre Israël, le "mouvement de libération" d'Oman. Le rapport préconisait encore une coopération économique.

En 1965, les relations des Etats du Moyen-Orient avec les pays communistes se sont améliorées; la tension israélo-arabe profite à Nasser, l'Occident doit éviter un déséquilibre d'armement entre Israël et les pays arabes. La voix des pays modérés s'était fait entendre. Nasser s'était montré moins intransigent. L'Occident n'avait pas à modifier sa politique: limiter l'influence communiste, maintenir la stabilité, conserver l'accès au pétrole.

Les documents relatifs à ce groupe d'experts sont :

Documents sous la référence AC/119 :

AC/119-WP(59)13, 25, 39, 75, 82, 82/1, 113
 AC/119-WP(60)33, 96
 AC/119-WP(61)20, 36

AC/119-WP(62)16
AC/119-WP(63)12, 17, 26

AC/119-R(59)9, 11, 12, 15, 27, 29, 33, 39, 40
AC/119-R(60)3
AC/119-R(61)6, 11, 36
AC/119-R(62)9, 11
AC/119-R(63)2, 3, 11, 12, 14, 23, 27, 32
AC/119-R(64)2, 23
AC/119-R(65)7, 8, 16

Rapports au Conseil:

C-M(59)25, 85	C-R(59)115
C-M(60)27, 119	C-R(62)22, 62
C-M(62)39, 112	C-R(63)31, 29, 30, 32, 74
C-M(63)31, 85	C-R(64)54

Citons encore :

PO/59/394	RDC/59/28
PO/61/399	RDC/59/78
	RDC/60/97
	RDC/60/104

- :-

3. Groupe d'experts sur l'Extrême-Orient
Expert Working Group on the situation in the Far East
1959-1965

Depuis longtemps les questions relatives à l'Extrême-Orient étaient discutées au Conseil. Ce fut en 1958 qu'un groupe d'experts sur l'Extrême-Orient produisit un rapport C-M(58)143 qui fut soumis à la session ministérielle de décembre. Il semble bien que ce fut le premier rapport de ce groupe dont le Comité politique fixe les dates des réunions à la cadence de deux par an comme pour les autres groupes d'experts régionaux.

En 1959, un rapport C-M(59)33 du 20 mars 1959 intitulé la situation en Extrême-Orient, rapport de la division politique, fut proposé à l'attention du Conseil. Du 2 au 4 novembre, les experts se réunirent, leur rapport fut examiné par le Comité politique puis présenté à la session ministérielle de décembre sous forme du C-M(59)101.

La principale caractéristique de la situation fut l'accélération constante de la puissance chinoise : le peuple chinois était soumis aux pressions tendant à le fondre dans le creuset communiste, le plan quinquennal avait été satisfaisant, la population s'accroissait rapidement. Le Japon maintint sa stabilité économique. L'attitude de la Chine au Tibet avait rendu les gouvernements non engagés plus conscients des dangers de l'impérialisme chinois. La faiblesse économique et militaire des pays du Sud-Est asiatique était peu compensée par l'aide occidentale (plan de Colombo) d'une part et le système des traités régionaux et la présence de forces américaines d'autre part.

En 1960, le Comité politique décida de laisser le groupe des experts continuer à déterminer eux-mêmes la forme et le contenu de leur rapport AC/119-R(60)7 du 23 février 1960. Les experts se réunirent du 23 au 25 mars. Les rapports arrivèrent au Comité politique qui prépara un projet de rapport AC/119-WP(60)38, puis un rapport C-M(60)42 destiné à être soumis au Conseil en session ministérielle en mai.

La même procédure fut poursuivie pour la session ministérielle de décembre. Le Groupe d'experts s'était réuni du 12 au 14 octobre.

Le facteur dominant resta le développement économique rapide de la Chine et l'influence de ce pays dans les affaires mondiales. Il apparut que Moscou et Pékin n'avaient pas tout à fait la même conception de la tactique à suivre en politique internationale. Pékin redoutait la détente. Le voyage d'Eisenhower a eu un effet salutaire du point de vue occidental. Le Laos et l'Indonésie étaient soumis à l'influence communiste.

En 1961, un questionnaire sur le rapport de l'automne 1960 a été distribué en séance privée du Conseil du 2 février, comme cela avait été fait pour le Groupe d'experts du Moyen-Orient. Dans le but de passer moins de temps sur le projet de rapport, il fut aussi décidé de modifier ce rapport en insistant sur la partie générale et en réduisant le chapitre sur les différents pays, en faisant un rapport plus court qui appelle l'attention sur les points essentiels. Les deux réunions de l'année auront lieu du 15 au 17 mars et du 11 au 13 octobre.

Au cours de cette année, on note que le communisme continua de progresser. Les divergences de vues entre les communistes chinois et les Soviétiques sur la tactique n'ont pas empêché la coordination efficace des manoeuvres communistes en Extrême-Orient. La question de la représentation de la Chine communiste aux Nations unies se posait. La situation au Laos était inquiétante. En Indonésie, le gouvernement poussait le pays vers la gauche. Au Vietnam, l'activité du Viet-Cong s'intensifiait. La Chine ralentissait son activité à l'extérieur. La Corée du Sud et le Japon entretenaient de bonnes relations. La conférence de Berlin n'avait pas été trop décevante pour l'Occident.

En 1962, comme pour les années suivantes, la procédure resta la même. Les experts se réunirent du 14 au 16 mars et du 29 au 31 octobre. Le rapport de printemps dégagea les grands problèmes pour l'OTAN : la morale internationale qui doit être anticolonialiste, le neutralisme, les régimes militaires plus nombreux, le conflit sino-soviétique, l'aide économique occidentale insuffisante, l'encouragement à donner au Japon, la menace communiste au Laos, au Vietnam, en Indonésie.

Le rapport d'automne étudiait soigneusement la situation dans chaque pays. Les deux grands pays libres, le Japon et l'Indonésie, devaient être encouragés à s'intéresser aux problèmes de leurs voisins pour apaiser les rivalités. La Chine dominait toujours la scène. Le conflit sino-soviétique durait.

En 1963, une réunion jointe du Groupe d'experts sur les tendances de la politique soviétique avec le Groupe d'experts sur l'Extrême-Orient se réunit le 17 avril afin d'examiner les relations sino-soviétiques. La réunion d'automne se déroula du 11 au 14 novembre. Le rapport sur l'Extrême-Orient fait état de l'attaque chinoise contre l'Inde. L'Ouest devrait convaincre les Asiatiques de faire cohésion contre la Chine qui sera encore plus redoutable après sa première explosion nucléaire ; il conviendrait aussi de démontrer que les institutions démocratiques peuvent aller de pair avec l'expansion économique. Si le différend sino-soviétique a créé une situation nouvelle et des sources de difficultés entre les deux pays, la Chine n'en reste pas moins une redoutable puissance militaire. Le rapport d'automne préconise la poursuite des efforts occidentaux pour "accroître l'état de préparation militaire des pays non communistes voisins de la Chine". L'Indonésie restait une menace tandis qu'au Sud-Vietnam les opérations militaires se poursuivaient.

En 1964, les deux réunions se tinrent du 6 au 9 avril et du 12 au 15 octobre. Les deux rapports restent toujours aussi attentifs : le différend sino-soviétique s'est accru, la Chine a augmenté son influence aux dépens de l'URSS ; cependant la force militaire chinoise restait inférieure à celle des Etats-Unis ; aussi l'OTAN et la puissance militaire occidentale restaient-elles indispensables pour arrêter toute poussée communiste. Les relations indo-pakistanaïses s'étant dégradées, l'Ouest devait oeuvrer pour une amélioration ainsi que pour une réconciliation entre la Malaisie et l'Indonésie. Le Japon reprenait peu à peu un rôle prépondérant. La situation au Vietnam devenait critique, il était essentiel d'empêcher une victoire communiste dans ce pays.

En 1965, la réunion de printemps se déroula du 6 au 8 avril, celle d'automne du 9 au 12 novembre. Le conflit indo-pakistanaïse durait. En Indonésie, le parti communiste avait bien reculé. Le Vietnam avait reçu des renforts militaires. La deuxième explosion nucléaire de la Chine avait accru la pression de l'Inde pour obtenir une force nucléaire nationale. Le Cambodge était passé sous la dépendance de Pékin et les rapports de terminer sur l'importance de la politique occidentale d'aide économique, de commerce, de crédit.

Les documents du Groupe d'experts sur l'Extrême-Orient sont des documents produits sous la cote du Comité politique. Les comptes rendus des séances du Comité d'experts n'ont pas été rédigés sous forme de documents proprement dits. Les projets de rapports AC/119-WP sont discutés au Comité politique — AC/119-R — avant d'être produits sous forme de C-M.

AC/119-R(60)6, 7, 12, 14
 AC/119-R(61)11, 18, 24, 26, 36
 AC/119-R(62)5
 AC/119-R(63)3, 4, 9, 10, 12, 14, 29, 32, 34, 35, 40
 AC/119-R(64)3, 20

AC/119-WP(59)118
 AC/119-WP(60)38, 93
 AC/119-WP(61)24, 62
 AC/119-WP(62)18, 34
 AC/119-WP(63)14, 30

Les documents du Conseil (rapports) :

C-M(59)33, 101

C-M(60)42, 108

C-M(61)33, 117

C-M(62)44, 107

C-M(63)26, 97

C-M(64)28, 79

C-M(65)34, 93

CVR et C-R(60)21 session ministérielle

CVR et C-R(61)66

CVR et C-R(62)22

CVR et C-R(64)54, 55 point I

CVR et C-R(65)20, 21

4. Groupe de travail sur les tendances de la politique soviétique
Working Group on trends of Soviet Policy
1959-1965

L'étude de la politique soviétique avait en 1952 fait l'objet de la création d'un comité sur les tendances de la politique soviétique AC/34. En 1957, lors de la création du Comité politique AC/119, les activités de ce groupe de travail furent transférées au Comité politique (voir DES(92)1, paragraphes 307 à 314).

Sous l'égide du Comité politique, le Groupe de travail sur les tendances de la politique soviétique a donc continué son activité de 1959 à 1965. Il est chargé d'établir des rapports sur l'orientation de la politique étrangère soviétique qui seront transmis au Conseil en session ministérielle et pour servir de base aux échanges de vues au cours de la réunion.

Les documents de ce groupe se trouvent sous les cotes AC/119-WP pour les notes des différentes délégations et les projets de rapport. Les rapports définitifs destinés au Conseil sont cotés C-M.

Les experts envoyaient chacun leur rapport au président du Groupe qui en faisait un rapport commun destiné à devenir rapport au Conseil après examen par le Comité politique. Ces rapports étaient établis à la cadence de deux par an, un pour chaque session ministérielle.

Les sujets traités dans ces rapports suivent de près les événements et sont le reflet des préoccupations de l'Alliance.

En 1959, le rapport étudie les problèmes de l'Allemagne et de Berlin. L'influence soviétique au Moyen-Orient, le désarmement, les pays satellites de l'URSS, les relations sino-soviétiques, le vingt et unième congrès du parti. En décembre, s'ajoutait le voyage de Khrouchtchev aux États-Unis, en Europe, en Asie, la détente, les changements en politique intérieure soviétique.

En 1960, un premier rapport C-M(60)38 fut inscrit à l'ordre du jour de la session ministérielle de printemps. Après l'échec de la conférence au Sommet, sur proposition britannique, il fut décidé de faire établir par des experts de haut niveau une étude complète de la politique soviétique et de ses perspectives d'avenir. Deux réunions de hauts fonctionnaires eurent lieu d'abord du 25 au 27 octobre pour un premier échange d'idées, puis du 14 au 16 novembre pour la mise au point de leur rapport. Le rapport C-M(60)107 fut soumis à la session ministérielle du Conseil, à la place du rapport habituel du Groupe de travail des experts.

En 1961, l'ancienne procédure fut reprise et les deux rapports reprennent les thèmes de : Berlin et l'Allemagne, le désarmement, les rapports Est-Ouest, les pays en voie de développement ; s'y ajoutent la conférence des partis communistes à Moscou, le XXIIe congrès du parti, l'attitude de l'URSS aux Nations unies, le Laos.

En 1962, c'est la question du Cuba qui occupa principalement le Groupe d'experts, à côté des autres aspects de la

politique intérieure et extérieure de l'URSS, de la coexistence pacifique.

En 1963, les dirigeants soviétiques ont eu à faire face à de grands problèmes, tant au plan interne que dans le domaine de la politique étrangère. Si l'effort se maintint et s'accrut même dans le domaine économique, les insuffisances agricoles perduraient. Les rapports avec la Chine devinrent violents, les coups d'Etat en Syrie et en Irak furent un échec à l'expansion communiste. Cuba restait une source de friction avec les Etats-Unis. Les deux rapports soumis au Conseil portent les cotes C-M(61)28 et 144.

En 1964, en début d'année (C-M(62)45), malgré les difficultés, Khrouchtchev resta établi à son poste et sa politique vis-à-vis de l'Occident ne varia guère. Le défi lancé par la Chine dans les pays sous-développés resta un souci majeur pour les Soviétiques. Le rapport de novembre étudie la situation résultant de la chute de Khrouchtchev (C-M(62)109).

En 1965, la question des contacts et des échanges avec la nouvelle équipe soviétique au pouvoir fut débattue en Conseil privé du 27 janvier (voir PO/65/56), puis au Conseil du 10 février (C-R(65)6) et à celui du 24 février (C-R(65)9).

Les rapports mettaient en avant le sentiment que l'orientation générale de la politique soviétique tendait à la fois au développement avec les pays occidentaux, tout en démontrant l'unité du bloc communiste. Les dirigeants communistes se sont préoccupés de réformes économiques tout en maintenant une politique étrangère "active, diversifiée et subtile" (C-M(65)32 et 94).

Les documents relatifs à ce groupe de travail sont ceux du Comité politique :

- projets de rapport :

AC/119-WP(59)115, 130
 AC/119-WP(60)36, 77
 AC/119-WP(61)18, 68
 AC/119-WP(62)19
 AC/119-WP(63)14, 23, 24, 25, 29, 29/1 à 4

- comptes rendus des réunions du Comité politique :

AC/119-R(60)28, 29, 30, 38
 AC/119-R(61)11, 13, 32, 33, 39
 AC/119-R(63)9, 10, 17, 27, 29, 31, 40
 AC/119-R(64)8, 33, 34
 AC/119-R(65)17, 19, 20, 25, 29, 30

- préparation de réunion, projet de rapports établis en 1960

AC/119-NR.1 et ann.
 AC/119-NR.2

Ce sont, en outre, les rapports soumis au Conseil :

C-M(59)28, 96

C-M(60)38, 107 et additif
C-M(61)28, 144
C-M(62)45, 109
C-M(63)25, 98
C-M(64)29, 118
C-M(65)32, 94

Citons encore des comptes rendus de réunions du Conseil

C-R(60)49, 50
C-R(65)6, 9

auxquels on peut ajouter :

les PO/65/56 et PO/65/86 qui sont des documents émanant du Secrétaire général sur des projets de rapports sur les relations Est-Ouest.

-:-

5. Groupe ad hoc d'experts sur l'Amérique latine
Ad hoc Group of experts on Latin America
1961-1965

Lors de la session ministérielle d'Oslo en mai 1961, plusieurs ministres, après la déclaration de M. Rusk sur la séparation à Cuba, ont préconisé un renforcement de la consultation sur les problèmes relatifs à l'Amérique latine (CVR(61)16 et PO/61/529-4 du 9 juin 1961).

A l'instigation de la délégation américaine, le Secrétaire général proposa au Conseil du 27 septembre la création d'un Groupe ad hoc d'experts sur l'Amérique latine (PO/61/736 du 21 septembre). Le Conseil acquiesça (C-R(61)48, point I).

"Le Groupe sera composé d'experts désignés par les gouvernements membres intéressés."

"Le Groupe établira un rapport qui devrait être prêt pour l'ouverture de la session ministérielle de décembre et dans lequel il étudiera la situation politique et économique en Amérique latine, ainsi que la pénétration sino-soviétique dans cette région." Ce rapport qui s'intitulera "La situation en Amérique latine" sera strictement destiné à servir de base d'échanges de vues du Conseil de l'Atlantique Nord [...]. Il sera réservé au Conseil de décider plus tard des conditions dans lesquelles le Groupe pourrait se réunir à nouveau.

Le Conseil notait en outre : "Il est convenu qu'il importe d'observer la plus grande discrétion sur les activités de l'OTAN dans ce domaine avec l'accord du Comité politique".

Le Groupe se réunit pour la première fois du 15 au 17 novembre 1961. Il fut présidé par le chef de la Section des questions spécialisées de la tension politique. Y furent examinées les contributions nationales. Le 28 novembre, le Comité politique eut connaissance du rapport d'ensemble — AC/119-R(61)40, point IX —, et le rapport définitif C-M(61)123 du 1er décembre fut soumis au Conseil

de décembre au cours duquel M. Rush fit une déclaration sur l'importance de l'affaire de Cuba.

Sur la recommandation du Comité politique, le Conseil décida le 31 janvier 1962 que les experts sur l'Amérique latine se réuniraient du 21 au 24 mars en vue de rédiger un rapport pour la session ministérielle d'Athènes. Le rapport C-M(62)33 est du 6 avril 1962. Il fut présenté au Conseil, en session ministérielle, le 4 mai 1962. M. Rusk fit de nouveau une déclaration (CVR et C-R(62)22, paragraphes 64 à 70). Le Groupe d'experts se réunit encore du 5 au 7 novembre et rédigea le rapport C-M(62)108 qui fut soumis au Conseil du 14 décembre 1962 (CVR(62)62 et C-R(62)62, paragraphe 40). Les années suivantes, le Groupe continua ses travaux et soumit un rapport à chaque réunion ministérielle.

Le rapport de 1961 examine la situation sociale et démographique, la pénétration sino-soviétique en Amérique latine, la révolution cubaine, les réactions des gouvernements et de l'opinion modérée, la neutralisation. Après une étude sur chaque pays, le rapport termine sur des recommandations pour l'Ouest : coopération financière et technique, renforcement de l'information de l'opinion publique, consultation sur la fourniture de matériel militaire.

Le premier rapport de 1962 commence par une série de suggestions en vue d'une meilleure coordination des pays de l'OTAN : attention à accorder aux relations avec les pays d'Amérique latine, aide économique, aide commerciale, crédits, aide culturelle... Suivent des examens de la situation générale et dans chacun des pays. Le second rapport de l'année marque toujours de l'inquiétude sur la situation politique et sur la nécessité d'avoir des contacts plus suivis avec chacun de ces pays.

En 1963, le Groupe d'experts reprend les suggestions déjà faites en 1962. Le rapport de printemps est assorti de deux annexes, l'une sur les répercussions de la crise cubaine en Amérique latine, l'autre sur le problème de la subversion castro-communiste.

En 1964, la situation au Brésil et au Chili reste préoccupante. A Cuba, l'autorité castriste reste incontestée. La consultation, les échanges de renseignements concernant la propagande communiste, la mise au point de programmes communs sont préconisés. Par ailleurs, il est toujours conseillé d'accroître l'aide économique et financière.

En 1965, la menace communiste est toujours réelle. La Chine a pris de l'importance, les puissances de l'OTAN ne doivent pas relâcher leurs efforts. "L'Alliance pour le progrès", qui compte trois ans d'existence, représente une réussite. La conférence interaméricaine spéciale de Rio est prévue pour novembre. L'OEA a déjà obtenu des résultats en République dominicaine. Du point de vue économique, les statistiques de l'année 1964 ont marqué de bons résultats mais le Brésil reste encore en retard.

Les documents de ce Comité n'ont pas reçu de cote particulière. Les contributions envoyées par les délégations restent des documents internes, le projet de rapport n'apparaît pas. Seul le rapport final est coté C-M.

Quant aux réunions, dont la date était arrêtée par le Comité politique, il n'y en eut pas de compte rendu.

Il y a donc lieu de voir les documents du Conseil :

C-M(61)123
C-M(62)33 et 108 avec les annexes
C-M(63)20 et annexes et 76
C-M(64)37 et 86
C-M(65)26 et 91

Les comptes rendus des sessions ministérielles :

C-R(61)71, paragraphe 17
C-R(62)22, paragraphes 64 à 70 et 62, paragraphes 25 à 28
C-R(63)29, points I, II, 30, points I, II
C-R(64)22, paragraphe 14 et 27, paragraphes 1 à 12 et 55,
paragraphe 29
C-R(65)20, paragraphes 42 à 52, 20, paragraphe 39
C-R(65)65, point I

Les comptes rendus du Comité politique :

AC/119-R(61)32, 33, 40
AC/119-R(62)29, 38, 44
AC/119-R(63)15, 24, 27, 28, 30, 31, 32
AC/119-R(64)5, 18, 20, 22
AC/119-R(65)5, 6, 7, 9

Les documents du Secrétaire général :

PO/61/529/4
PO/61/736

6. Comité sur l'Afrique
Committee on Africa
AC/146
1959-1965

Au Conseil du 12 novembre 1958 (C-R(58)54), le représentant allemand proposa de faire inscrire à l'ordre du jour de la prochaine session ministérielle une étude sur la situation en Afrique. Cette suggestion ne fut pas retenue, mais le Conseil décida de charger un Groupe de travail composé des représentants de l'Allemagne, de la Belgique, de la France, de l'Italie, du Portugal et du Royaume-Uni, de rassembler en collaboration avec le Secrétariat international la documentation préliminaire en vue de faciliter au Conseil permanent les échanges de vues qu'il doit consacrer au problème de la pénétration soviétique en Afrique.

A la suite de quoi, le Secrétaire général établit une note PO/54/1491 sur la création d'un comité d'experts sur la pénétration communiste en Afrique qui retint l'attention du Conseil du 26 novembre (C-R(58)56) ; il demanda au Secrétariat international d'établir un nouveau document en s'attachant plus particulièrement au mandat du Comité à l'échelon des représentants permanents.

Un premier projet PO/58/1638 fut remanié sur ordre du Conseil du 7 janvier 1958 (C-R(59)1, point VI). Le projet révisé PO/58/1638(Révisé) fut approuvé par le Conseil du 14 janvier 1959 (C-R(59)2, point VII), qui décida que le Comité tiendrait sa première réunion le 19 janvier 1959.

Le mandat est précisé dans le document PO/58/1638(2e révision) en date du 20 janvier 1959 :

"La tâche de ce Comité est de faire rapport au Conseil sur les méthodes et les progrès de la pénétration soviétique directe et indirecte, dans la partie de l'Afrique située au sud du Sahara, ainsi que les mesures adoptées ou proposées pour faire face à cette menace et de faire des suggestions en vue de leur examen par le Conseil."

"Le rapport du Comité sera adressé directement au Conseil. Le Comité sera composé d'experts nommés par les pays suivants : Belgique, France, Allemagne, Italie, Portugal, Royaume-Uni et Etats-Unis."

Ce Comité, dénommé Comité sur l'Afrique (Committee of Africa) produisit ses documents sous la cote AC/146 au cours de l'année 1959 et le début de 1960. A partir de 1961, la cote AC/146 fut abandonnée et les documents du Comité furent cotés sous la cote du Comité politique AC/119.

Dès le mois de janvier, les experts produisirent des rapports sur la pénétration communiste en Afrique qui furent étudiés à la première réunion du Comité du 16 au 19 février 1959. Un projet de rapport AC/146-WP(59)32 du 3 mars fut discuté lors de la deuxième réunion du Comité les 11 et 12 mars, puis circula parmi les délégations ; il fut produit sous la forme du C-M(59)32 du 20 mars car il était destiné au Conseil, mais en séance privée pour des raisons de sécurité.

Les observations du Conseil ont été rassemblées par le Comité politique dans le document AC/119-WP(59)65 du 28 mai révisé le 24 juin. Le 21 juillet, le Comité politique décida de soumettre certaines questions à l'attention du Comité économique (AC/119-R(59)27), qui répondit par l'étude AC/127-WP(55)(Révisé) du 7 mai 1960.

En même temps, un questionnaire établi par le Comité politique parvenait aux délégations leur demandant d'indiquer les moyens de développer les échanges d'information sur les actions entreprises par les gouvernements. De juillet à novembre 1959, le Comité politique examina les réponses et produisit le document C-M(60)43 du 23 avril 1960 sur la pénétration communiste en Afrique qui tenait compte des événements survenus depuis mars 1959.

Lors de sa réunion du 5 mai 1960 (C-R(60)23, point V), le Conseil décida que le Comité sur l'Afrique se réunirait du 27 au 29 novembre 1960 pour établir un rapport qui tienne compte de l'accession à l'indépendance de plusieurs pays d'Afrique.

Les délégations envoyèrent leurs contributions sous forme de AC/146-WP. Le rapport fut soumis au Conseil, c'est le C-M(60)106 en date du 28 novembre 1960. Il confirmait l'analyse du premier rapport C-M(59)52.

En réunion privée, le Conseil retint les dates du 10 au 13 avril 1961 pour une nouvelle réunion du Comité sur l'Afrique afin d'établir un rapport pour la session ministérielle d'Oslo. Le Secrétariat international diffusa en outre le 18 janvier un questionnaire pour stimuler la discussion (PO/61/54). Le rapport du Comité, daté du 22 avril 1961, porte la cote C-M(61)65 ; il est intitulé "pénétration communiste Afrique" et traite aussi des événements survenus au Congo.

A partir de 1961, la cote AC/146 utilisée surtout pour les documents de travail fut abandonnée. Les notes fournies par les délégations ne seront plus cotées.

Une deuxième réunion du Comité pour l'année 1961 se réunit du 6 au 9 mai 1961 ; les contributions nationales adressées à la Direction politique furent examinées et furent rassemblées et condensées dans le document C-M(61)112 du 23 novembre 1961, toujours intitulé "La pénétration communiste en Afrique" et traite des événements survenus depuis le précédent rapport.

Les réunions et les rapports vont ainsi se succéder à la cadence de deux par an.

En 1962, le Comité se réunit du 28 au 31 mars. Il établit un long rapport coté C-M(62)41, daté du 24 avril. Après la réunion du 12 au 15 novembre, le rapport parut sous la cote C-M(62)110 du 4 décembre 1962 ; il examinait la situation dans chaque pays d'Afrique.

En 1963, la première réunion eut lieu du 3 au 5 avril. Le rapport C-M(63)22 du 23 avril expose l'évolution générale de la

situation en Afrique tandis que la pénétration communiste est traitée à part.

La seconde réunion de l'année se tint du 21 au 24 octobre ; le rapport C-M(63)79 du 12 novembre, expose l'évolution générale de la situation, traite ensuite de la pénétration communiste et des incidences politiques de cette pénétration.

En 1964, la première réunion eut lieu du 17 au 20 mars. Le rapport C-M(64)24 du 16 avril comporte une annexe donnant des chiffres sur quelques aspects des activités communistes en Afrique (relations diplomatiques, nombre des étudiants africains dans certains pays occidentaux, répartition par régions des étudiants africains dans les pays communistes, stages officiels de militaires africains dans les pays communistes). Ce rapport figure à l'ordre du jour de la session ministérielle du mois de mai.

Du 9 au 12 novembre se tint la deuxième réunion de l'année. Le rapport C-M(64)113 du 28 novembre traite de la pénétration de l'influence chinoise.

En 1965, la première réunion eut lieu du 12 au 15 avril. Le rapport C-M(65)37 du 3 mai expose les conclusions politiques et donne une appréciation d'ensemble sur les faits saillants. En préparation à la deuxième réunion, le Comité politique procéda à un échange de vues sur les événements aux réunions des 20 et 27 juillet (AC/119-R(65)21 et 22, point I).

Le Comité sur l'Afrique se réunit du 26 au 29 octobre et le rapport C-M(65)90 du 24 novembre 1965 suit toujours le même plan : conclusions politiques, appréciations d'ensemble. Il examine soigneusement les zones névralgiques (Soudan, Congo, Rhodésie...) et publie des cartes. Il figure à l'ordre du jour de la session ministérielle, comme tous les précédents rapports depuis la session de mai 1960.

Les documents de ce Comité sont cotés AC/146 en 1959 et une partie de l'année 1960 :

On compte 8 documents (notes des délégations) AC/146-D(59)1 à 8, 6 documents de travail AC/146-WP(59)1, AC/146-WP(60)1 à 5, 5 notes AC/146-N(59)1 et 2, AC/146-N(60)1 à 3.

A partir de 1961, les rapports des délégations ne sont plus toujours cotés. Le Comité politique était chargé de donner suite aux décisions ministérielles et de préparer les réunions du Comité sur l'Afrique. Les documents se retrouvent donc dans la série AC/119. Quelques documents cotés PO et RDC traitant aussi de la question.

- :-

Tous ces documents, rapports, notes des délégations, etc. ont été déclassifiés, leur mise en lecture publique apportera une contribution substantielle à l'histoire de l'Organisation. Ils témoignent d'un travail de haut niveau et de l'attention soutenue que le Conseil montrait aux événements du continent africain et aux répercussions dommageables pour les pays de l'Alliance.

Nous recommandons la mise en lecture publique des documents des comités régionaux.

B - Questions économiques

COMITE ECONOMIQUE
COMMITTEE OF ECONOMIC ADVISERS

AC/127
1959-1965

Le Comité économique a été créé en 1957 en vue de promouvoir la coopération entre les pays membres de l'Alliance (voir DES(92)1, paragraphes 350 et 361).

Comme le Comité politique, ce Comité est un comité permanent et il fonctionne encore actuellement.

Le Secrétariat international (division économique) a classé ses activités sous différentes rubriques :

- I. Développement économique dans les pays communistes
 1. Tendances générales de l'économie dans les pays de l'OTAN et le bloc soviétique
 2. Union soviétique
 3. Pays satellites d'Europe de l'Est
 4. Chine

- II. Offensive économique des pays communistes et politique de l'OTAN pour s'y opposer
 1. Offensive économique soviétique dans les pays moins développés
 2. Mesures pour s'opposer à l'offensive économique soviétique
 - (a) politique générale
 - (b) pays (Cuba, Ethiopie, Irak, Guinée, Liban, Soudan)

- III. Contre-mesures économiques dans l'éventualité d'une crise à Berlin

- IV. Commerce Est-Ouest
 1. Généralités
 2. Statistiques
 3. Echange d'informations sur les négociations intergouvernementales avec le bloc soviétique
 4. Problèmes soulevés par des produits particuliers
 - (a) généralités
 - (b) pétrole
 - (c) pipelines
 - (d) chrome
 - (e) problèmes dus à un pays communiste en particulier ou à un groupe de pays (zone soviétique d'occupation en Allemagne, pays du Pacte de Varsovie)

- V. Crédits accordés par des pays membres de l'OTAN au bloc soviétique
1. Généralités
 2. Rapports périodiques
 3. Garantie des crédits à l'exportation
- VI. Problèmes dus aux transactions en monnaie locale résultant du stationnement des forces dans les autres pays membres
- VII. Problèmes économiques spécifiques à des pays membres (Grèce, Turquie, Islande)
- VIII. Activité des organisations internationales
- Commission économique pour l'Europe
 - Nations unies
 - Comecon
 - Communauté économique européenne
 - CCTA (Commission de coopération technique en Afrique au Sud du Sahara)
 - Unctad (United Nations trade and development Council)
- IX. Autres documents.

De 1959 à 1965, le Comité politique a produit les documents suivants :

- 224 documents (études, rapports), compte tenu des sous-cotes de nombre de documents, de deux documents qui n'ont pas paru et d'un troisième qui a été décoté en AC/89-D/25 :

AC/127-D/38 du 9 janvier 1959
à AC/127-D/207 du 1 décembre 1965

Ils sont reproduits sur le film 1569.

- 144 comptes rendus de décisions des réunions du Comité :
AC/127-R/23 réunion du 11 décembre 1958 (document daté de 1959)
à AC/127-R/166 réunion du 9 décembre 1965.

reproduits sur le film 1572.

- 22 notices (questionnaire, rapport du Comité sur l'Afrique, notices administratives) :
AC/127-N/17 du 4 février 1959
à AC/127-N/38 du 15 juin 1965

reproduites sur le film 1571.

- 212 documents de travail (établis par le Secrétariat international et les délégations), compte tenu des sous-cotes et de deux documents qui n'ont pas paru :

AC/127-WP/18 du 6 janvier 1959
à AC/127-WP/168-3 du 21 décembre 1965

reproduits sur le film 1573.

Tous ces documents sont déclassifiés à l'exception de 14 documents :

AC/127-D/75
AC/127-D/76-1 à 8
AC/127-D/84
AC/127-D/87
AC/127-D/93
AC/127-D/124
AC/127-D/146

qui traitent de l'éventualité d'une action coordonnée contre la RDA (AC/127-D/75 et 76) et des contre-mesures économiques à prendre pour faire face à la crise de Berlin, et qui sont encore classifiés SECRET.

-:-

Documents sur les accords commerciaux

AC/127-EWT

1961-1965

En outre, le Comité économique a produit une série de documents sur l'état des négociations commerciales et sur les accords commerciaux signés par un pays membre de l'OTAN avec un pays du bloc soviétique. Ces documents portent la cote AC/127-EWT suivie de l'initiale du pays auteur de la note.

Le premier document paru est une note de la France, AC/127-EWT-F/1, du 28 juillet 1961.

Jusqu'à la fin de l'année 1965, on compte 127 documents répartis comme suit :

AC/127-EWT-A/1 du 5 février 1962
à A/11 du 2 septembre 1965 (accords commerciaux signés par l'Allemagne)

AC/127-EWT-BLX/1 du 6 mai 1963
à BLX/3 du 24 juin 1965 (Union belgo-luxembourgeoise)

AC/127-EWT-BNLX/2 du 8 août 1962
à BNLX/5 du 24 juin 1965 (Benelux)

AC/127-EWT-C/1 du 25 octobre 1961
à C/4 du 3 novembre 1965 (Canada)

AC/127-EWT-D/1 du 12 février 1963
à D/6 du 10 novembre 1965 (Danemark)

AC/127-EWT-F/1 du 28 juillet 1961
à F/21 du 3 décembre 1965 (France)

AC/127-EWT-G/1 du 7 février 1962

à G/11 du 10 février 1965 (Grèce)

AC/127-EWT-I/1 du 4 février 1963
à I/15 du 23 décembre 1965 (Italie)

AC/127-EWT-IC/1 du 11 février 1963
à IC/9 du 11 décembre 1965 (Islande)

AC/127-EWT-N/1 du 28 novembre 1961
à N/19 du 26 avril 1965 (Norvège)

AC/127-EWT-NS/1 du 25 février 1963
à NS/2 du 8 mars 1965 (Pays-Bas)

AC/127-EWT-T/1 du 22 janvier 1965
à T/4 du 2 juin 1965 (Turquie)

AC/127-EWT-UK/1 du 28 mai 1962
à UK/20 du 18 juin 1965 (Royaume-Uni)

Les documents AC/127-EWT sont reproduits sur :

- le film 453 pour les documents émis en 1961
- le film 533 pour les documents émis en 1962
- le film 617 pour les documents émis en 1963
- le film 703 pour les documents émis en 1964
- le film 779 pour les documents émis en 1965

-:-

**Groupe de travail sur la notification ex-post facto des crédits à
l'exportation de plus de cinq ans accordés à des pays communistes
avec un soutien officiel**

**AC/127-NEC
1965**

Le 6 février 1964 (AC/127-R/128), le Comité économique a donné son accord de principe à une proposition du représentant du Portugal relative à l'échange d'informations sur les garanties de crédit de plus de cinq ans éventuellement accordées à des pays communistes. Un Groupe de travail a été créé pour élaborer des règles précises sur la façon de procéder à cet échange. Le Groupe de travail, composé de représentants des pays membres, a produit un rapport AC/127-D/154(Définitif) du 21 octobre 1964, qui préconisait que tous les crédits accordés avec un soutien officiel pour une durée supérieure à cinq ans à partir du 31 décembre 1962 donneraient lieu à un échange d'informations. Le rapport établissait en outre des règles de procédure.

Le 28 octobre 1964, le Comité économique approuva le rapport et décida des échanges d'information (AC/127-R/146, point IV). Le 7 janvier 1965 (AC/127-R/149, point II), il annonça que les notifications ex-post facto par les pays membres de crédits de plus de cinq ans seraient communiquées sous une nouvelle série du Comité économique (AC/127-NEC).

Jusqu'en décembre 1965, ce furent aussi 25 notifications qui furent produites.

AC/127-NEC-A/1 du 15 janvier 1965
et A/2 du 2 septembre 1965 (pour l'Allemagne)

AC/127-NEC-B/1 du 15 janvier 1965
à B/4 du 10 décembre 1965 (pour la Belgique)

AC/127-NEC-D/1 du 15 janvier 1965
et D/2 du 19 octobre 1965 (pour le Danemark)

AC/127-NEC-F/1 du 26 septembre 1965
et F/2 du 3 novembre 1965 (pour la France)

AC/127-NEC-I/1 du 16 février 1965
et J/2 du 11 novembre 1965 (pour l'Italie)

AC/127-NEC-NS/1 et 2 du 2 décembre 1965 (pour les Pays-Bas)

AC/127-NEC-UK/1 du 15 janvier 1965
à UK/11 du 6 octobre 1965 (pour le Royaume-Uni)

Les documents AC/127-NEC sont reproduits sur le film 779.

-:-

**Groupe d'étude sur la politique soviétique en matière de produits
pétroliers**
Study Group on Soviet Oil Policy
AC/127(O)
1960-1961

Devant le rôle croissant joué par les produits pétroliers du bloc soviétique sur le marché mondial (AC/127-WP/66 du 30 septembre 1960), et compte tenu d'une note norvégienne, le Comité économique estima que cette question méritait d'être étudiée de près et soumit un rapport au Conseil (C-M(60)91 du 28 octobre 1960) recommandant la création d'un groupe de travail spécial d'experts en produits pétroliers chargé d'étudier cette question.

Le Conseil du 2 novembre 1960 (C-R(60)41, point II) approuva le rapport et décida la création d'un groupe d'étude sur la politique soviétique en matière de produits pétroliers composé d'experts désignés par les gouvernements.

Le Comité économique, avec l'approbation du Comité politique, devait présenter au Conseil des rapports fondés sur les conclusions du groupe d'études.

Le mandat du groupe est défini dans l'annexe du C-M(60)91 et dans le document AC/127(O)R/1 qui est le compte rendu de la première réunion du groupe :

- "(1) étudier les tendances présentes et futures des exportations de produits pétroliers du bloc soviétique, compte tenu :
 - (a) de la production et de la consommation du bloc ;
 - (b) des effets sur les marchés mondiaux des pratiques commerciales soviétiques ;
- (2) s'efforcer de déterminer les conséquences de ces exportations futures des produits pétroliers du bloc soviétique ;
- (3) s'efforcer de définir les considérations sur lesquelles les pays membres pourraient fonder leurs politiques en présence des exportations croissantes de produits pétroliers soviétiques et de la répercussion probable de celles-ci sur le monde libre ;
- (4) faire rapport au Comité économique."

Le groupe d'étude, dont les documents sont cotés AC/127(O), se réunit pour la première fois le 9 décembre 1960. Il prépara un rapport AC/127(O)WP/2 qui fut plusieurs fois remanié ; le 2 mai, lors de sa quatrième réunion, le groupe de travail décida de soumettre son rapport au Comité économique et estima que la question avait été suffisamment étudiée (AC/127(O)R/4). Le rapport définitif fut présenté au Comité économique sous forme de AC/127-D/68 du 23 mai 1961.

Les documents de ce groupe de travail se composent :

d'un document AC/127(O)D/1, du 12 janvier 1961

de huit notes et notices AC/127(O)N/1, du 7 janvier 1961,
à N/8, du 14 avril 1961

de quatre comptes rendus des réunions AC/127(O)R/1, réunion du
9 décembre 1960, à AC/127(O)R/4, réunion du 2 mai 1961

de deux documents de travail AC/127(O)WP/1, du 20 janvier 1961,
à WP/2(Révisé), du 27 avril 1961.

Les documents AC/127(O) émis en 1960 sont reproduits sur le film 382, ceux de 1961 sur le film 453.

Tous les documents produits par le Comité économique et les groupes AC/127, AC/127-EWT, AC/127-NEC, AC/127(O) sont entièrement déclassifiés à l'exception des quatorze documents AC/127-D énumérés ci-dessus et dont nous recommandons la déclassification.

Le Comité économique, au cours des années 1959-1965 a traité de nombreuses questions majeures dans le but de renforcer la coopération économique entre les Etats membres et de les préserver des répercussions de l'offensive économique soviétique aussi bien dans les pays de l'Alliance que dans les pays sous-développés. L'intérêt des documents de ce groupe est manifeste et nous recommandons la mise en lecture publique des documents cotés AC/127, AC/127-EWT, AC/127-NEC, AC/127(O).

Sous-comité sur la politique économique soviétique
Sub-Committee on Soviet economic policy
AC/89
1959-1965

Ce comité a été créé en 1954 pour participer, en collaboration avec le Secrétariat international, à l'étude comparative des économies des pays de l'OTAN et du bloc soviétique — voir DES(92)1, paragraphes 317 à 328.

De 1959 à 1965, ce comité continua à se réunir et à faire ses rapports au Conseil — ce ne fut qu'à partir de 1978 qu'il ne figura plus sur les listes des comités et groupes de travail de l'OTAN.

La Division économique du Secrétariat international a classé les sujets étudiés par le sous-comité. Pour la période 1959-1965, on note :

- Développement économique du bloc soviétique :
 1. tendances économiques dans les pays de l'OTAN et les pays soviétiques ;
 2. l'Union soviétique ;
 3. les satellites.
- Développement économique de la Chine.
- Offensive économique du bloc sino-soviétique.
- Comecon.

Les réunions de ce sous-comité n'étaient ni fréquentes, ni régulières.

Les documents produits par ce sous-comité sont :

- 6 ordres du jour AC/89-A/71 (juillet 1965) à A-76 (décembre 1965)
- 22 documents (notes et comptes rendus de la réunion) AC/89-D/24 (30 janvier 1959) à D/50 (30 novembre 1965)
(Les numéros 33, 42, 44, 46, 48 n'ont pas paru).
- 7 notes au sujet de la date des réunions AC/89-N/24 (22 février 1961) à N/30 (24 novembre 1964)
- 47 comptes rendus de décisions prises au cours des réunions AC/89-R/29 (réunion du 10 avril 1959) à R/76 (réunion du 6 décembre 1965). Seul le document AC/89-R/61 n'a pas paru.
- 235 documents de travail AC/87-WP/41 (19 février 1959) à WP/181 et annexe du 13 décembre 1965. Si l'on compte les documents révisés et les sous-cotes.

Ils sont reproduits sur le film 1526.

Les documents cotés AC/89-D (notes de délégations, comptes rendus détaillés de quelques réunions du sous-comité), ainsi que les nombreux documents AC/89-WP (notes des délégations, notes du Secrétariat international, projets de rapports) présentent un intérêt tout particulier.

Les documents du sous-comité sont déclassifiés et nous recommandons leur mise en lecture publique.

-:-

Groupe ad hoc pour l'étude de la résolution C-M(60)142
Problèmes économiques de la Grèce et de la Turquie
Ad hoc Study Group on the Resolution C-M(60)142
AC/200
1961

Dès 1958, la Grèce et la Turquie avaient conjointement appelé l'attention du Conseil sur leurs difficultés économiques (C-M(58)172). Le Conseil chargea alors le Comité économique d'étudier le mémorandum (C-R(59)4 du 28 janvier 1959, point IV.

Au cours des séances des 27 février et 16 mars, le Comité économique procéda à un échange de vues et conclut en chargeant un groupe de travail comprenant des représentants de l'Allemagne, de la France, de l'Italie, des Pays-Bas et du Royaume-Uni de préparer en collaboration avec le Secrétariat international un avant-projet de rapport au Conseil (AC/127-R/26, point I).

Cet avant-projet devant être soumis pour observations aux représentants de la Grèce et de la Turquie avant d'être transmis au Comité, ce ne fut que le 30 septembre qu'un projet de rapport fut soumis au Comité économique pour examen AC/127-WP/40. Enfin, le rapport du Comité économique au Conseil parut sous la cote C-M(59)90 du 31 octobre 1959.

Après examen, au cours des séances des 4 et 10 novembre 1959 (C-R(59)37 et 38), le Conseil décida de "renvoyer le C-M(59)90 au Comité économique pour complément d'étude à la lumière des vues exprimées par le représentant de la Turquie", qui demandait notamment un assouplissement des règles restrictives de l'Union de Berne en ce qui concernait l'écoulement des capitaux à long terme (AC/127-WP/46 du 20 novembre et AC/127-R/39, annexe II du 5 décembre 1959).

Après consultations auprès des représentants de la Grèce et de la Turquie et plusieurs réunions du Comité économique, un additif fut ajouté au rapport C-M(59)90 et présenté au Conseil du 17 février 1960 (C-R(60)5), qui l'approuva et recommanda aux partenaires de la Grèce et de la Turquie d'accorder leur appui aux efforts déployés par ces deux pays dans le domaine économique. Le Conseil demanda en outre des rapports périodiques sur les mesures prises.

Le Comité économique poursuivit ses travaux. La Grèce et la Turquie firent des déclarations (AC/127-WP/69 du 30 novembre 1960). Le Conseil du 19 décembre 1960 (C-R(60)53) adopta

une résolution chargeant le Conseil des représentants permanents d'examiner les voies et les moyens par lesquels les pays membres les moins développés pourraient recevoir l'aide économique dont ils ont besoin comme d'une croissance équilibrée (C-M 60/142 du 19 décembre).

Le 7 janvier, le Comité économique produisit un projet de rapport AC/127-D/60 et AC/127-D/60(Révisé), qui fut soumis au Conseil sous forme de C-M(61)18 du 22 février 1961. Le Conseil du 4 avril 1961 (C-R(61)11, point II) en discuta longuement et décida de créer un groupe de travail composé des représentants du Canada, de la France, de l'Allemagne, de la Grèce, de l'Italie, des Pays-Bas, de la Turquie, du Royaume-Uni et des Etats-Unis, présidé par le Secrétaire général délégué, Secrétaire général adjoint pour l'économie et les finances, pour étudier "les méthodes et les moyens par lesquels les membres de l'Alliance se proposent de mettre à exécution la résolution sur l'aide aux pays membres moins développés (C-M(60)142)". Il devait faire rapport au Conseil avant la session ministérielle d'Oslo. Le Comité économique devait continuer à préparer des rapports "de même nature".

Le nouveau groupe de travail reçut la cote AC/200. Il prépara un projet de rapport AC/200-D/1 et D/1(Révisé) des 5 et 15 avril 1961, qui préconisa l'envoi d'une mission en Grèce et en Turquie. Ce document, qui n'est connu que sous forme d'un "bleu", est le seul produit par ce groupe de travail. Il fut présenté au Conseil à Oslo comme C-M(61)34. Celui-ci approuva le projet de mission (C-R(61)19, point III, du 9 mai 1961) et chargea le Secrétaire général de choisir les personnalités. Le Groupe de travail estima avoir, alors, accompli sa tâche.

Ce groupe de travail n'a produit qu'un document ; toutefois les documents qui ont précédé sa constitution forment un ensemble qui peut être distingué des autres études du Comité économique. Notons en outre que celui-ci n'arrête pas là ses études sur la Grèce et la Turquie.

Nous recommandons la déclassification et la mise en lecture publique du document AC/200-D/1 et D/1(Révisé) encore classifié CONFIDENTIEL, reproduit sur le film 399.

A ce document il convient de rattacher les documents suivants :

AC/127-R/29, 31, 36, 37, 39, 40, 41, 42, 44, 45, 46, 48, 53, 55, 56, 57, 59, 60, 61, 66

AC/127-WP/40, 46, 49, 60

AC/127-D/60 et 60(Révisé)

C-M(59)4, 90

C-M(60)142

C-M(61)6, 18, 19

C-R(59)37, point III ; 38, point III

C-R(60)5, point II ; 53

C-R(61)9, point IV ; 11, point III ; 19, point III ; 26, point I ; 37, point II ; 40, point V.

Groupe de travail sur les contre-mesures économiques
Ad hoc Working Group on Economic Counter-measures
AC/202
1961-1962

Déjà en mai 1961, le Comité politique faisait un rapport au Conseil — C-M(61)45 — sur les contre-mesures économiques possibles au cas où les autorités soviétiques ou celles de la zone orientale d'Allemagne mettraient entrave à l'accès des civils à Berlin-Est. Ce rapport se basait sur l'étude réalisée par le Groupe de travail quadripartite de Bonn.

A la suite de l'érection du mur de Berlin, le Conseil décida, le 23 août 1961, de constituer un groupe de travail ad hoc, composé des membres du Comité politique et du Comité économique et présidé conjointement par les Présidents de ces deux comités.

Ce groupe était chargé :

- "(a) d'étudier les divers aspects des contre-mesures économiques envisagées par les quatre puissances ;
- (b) notamment de s'efforcer d'évaluer les incidences politiques et économiques
 - (1) de l'application d'un blocus économique total du bloc soviétique ;
 - (2) des contre-mesures économiques particulières qui pourraient être appropriées pour faire face à diverses éventualités ;
- (c) d'étudier les conséquences qu'entraînerait pour chacun des pays de l'OTAN l'application de ces mesures, et les moyens permettant d'éviter ou d'atténuer les incidences défavorables sur ces pays."

Le groupe devrait soumettre ses conclusions au Conseil avant un mois (C-R(67)39, point I, additif au procès-verbal du 1er septembre 1961).

Le groupe de travail prit le nom de "groupe de travail sur les contre-mesures économiques qui pourraient être prises pour faire face à la crise de Berlin". Il reçut la cote AC/202.

Ce groupe se réunit douze fois. La première fois le 25 août 1961.

Le groupe demanda aux délégations de lui adresser des rapports qui furent étudiés aux réunions, et qui sous la forme de rapports d'ensemble furent présentés au Conseil. Un sous-groupe juridique fut même créé. De nombreuses mesures furent étudiées et proposées au Conseil, mesures concernant l'aviation civile, embargo total, contre-mesures économiques partielles, assistance et coopération entre pays membres, répercussions des mesures économiques sur les pays membres.

Lors de la douzième réunion, le 12 décembre 1961, le groupe décida de soumettre au Conseil son dernier rapport. Il avait terminé son travail.

Le Conseil du 24 octobre 1962 (C-R(62)52, point II), examina bon nombre de questions qui lui avaient été soumises et invita les pays à se préparer à les mettre en oeuvre.

En outre, le Comité économique avait été chargé en octobre 1961 d'étudier les moyens susceptibles d'atténuer l'incidence des contre-mesures sur l'économie de certains pays membres ; il créa à cet effet un sous-groupe de travail (voir AC/127-R/75 du 12 octobre 1961), qui fit un rapport C-M(61)156 et 150(Révisé) qui fut examiné en 1964 par le Conseil (C-R(64)20, du 22 avril 1964).

Les documents de ce groupe de travail sont cotés AC/202 ; ils se répartissent en :

- 4 documents (questionnaire, rapports) AC/202-D/1 à 4
- une note AC/202-N/1
- douze comptes rendus de réunion AC/202-R/1 à 12
- 53 documents de travail AC/202-WP/1 et 1/1-2,
WP/2, WP/3 et WP/3/1 à 13,
WP/4, WP/5 et 5/1-10,
WP/6, 7, 8, WP/9 et 9/1-3,
WP/10, WP/12 et 12/1-10.

Ils n'ont pas été microfilmés en continu.

A ces documents, il convient d'ajouter les rapports intérimaires et rapports au Conseil

C-M(61)82
C-M(61)94
C-M(61)97
C-M(61)99
C-M(61)100
C-M(61)114 et annexe
C-M(61)147
C-M(61)150 et 150(Révisé),

les réunions du Conseil :

C-R(61)39, point I
C-R(61)50, point I
C-R(61)53, point V
C-R(61)54, point II
C-R(61)55, point VI
C-R(61)56, point III
C-R(61)59, point VI
C-R(61)60, point V
C-R(61)62, entier et annexe
C-R(62)4, point I
C-R(62)23, réunion ministérielle
C-R(62)28, point IV
C-R(62)52, point II

les documents du Secrétaire général et du Secrétaire
exécutif :

PO/62/260
PO/62/436
PO/62/691 et 691(Révisé)

RDC(61)382
RDC(61)399

Nous recommandons la déclassification et la mise en lecture publique des documents de ce groupe y compris les documents du Conseil, décisions du Conseil (C-R et C-M), PO et RDC qui s'y rapportent. Cette affaire sera encore suivie attentivement par le Conseil au cours des années suivantes.

C - Questions juridiques

Groupe d'experts juridiques sur Malte
Group of legal Experts on Malta
1964-1965
AC/246

Depuis juillet 1963, la question des répercussions politiques et juridiques de l'indépendance de Malte fit l'objet d'échanges officieux et de réunions privées du Conseil, notamment le 24 juillet 1964 où il fut décidé que les autorités militaires devraient fournir "leur évaluation de l'importance de Malte pour l'OTAN dans le contexte du statut de l'indépendance dont l'Ile doit bénéficier à compter du 24 septembre" — PO/64/427 du 6 août 1964. Le rapport du SACEUR sur la question est joint à la note précitée du Secrétaire général ; il concluait à l'intérêt pour l'OTAN de conserver des bases et installations militaires britanniques à Malte.

En même temps, le Secrétariat international produisait sous la cote PO/64/430 du 7 août 1964 deux notes traitant l'une des conséquences politiques, l'autre des conséquences juridiques de la prochaine accession de Malte à l'indépendance. La question était de savoir si Malte pouvait accéder à l'Alliance, ou encore quels seraient les accords ou les arrangements à conclure avec l'Ile.

Le Conseil étudia les deux rapports en réunion privée et, le 19 août, décida de créer un groupe de travail. Le mandat fut adopté en conseil privé du 21 août et figure sur le document PO/64/458(Révisé) du 21 août 1964. Il est très long (deux pages) et porte sur quatre points principaux. Le groupe devant fournir pour le 2 septembre un rapport sur les questions suivantes :

- I. La portée de l'accord anglo-maltais de défense mutuelle qui doit prendre effet à partir de l'indépendance peut-il être considéré comme suffisant ?
- II. Les arrangements intérimaires pour maintenir le *statu quo* sur l'île en ce qui concerne quartiers généraux, forces et installation. Comment les négocier, quelle forme leur donner ?
- III. Arrangements permanents : la portée de ces liens, quels types d'arrangements possibles ?
- IV. Premiers contacts avec Malte — Quels contacts prendre ? Faut-il envisager une mission ?

Le groupe de travail se réunit du 24 au 27 août, les comptes rendus ne firent pas l'objet de documents OTAN.

Il était composé de représentants de la Belgique, du Canada, du Danemark, de la France, de l'Allemagne, de la Grèce, de l'Italie, des Pays-Bas, de la Norvège, de la Turquie, du Royaume-Uni et des Etats-Unis et des représentants du Groupe permanent et du SHAPE. Il était présidé par un membre de la Direction politique.

Le 28 août 1964, un rapport établi par le Président du groupe de travail paraissait avec deux annexes sous la cote C-M(64)71. Le 31 août, le document C-M(64)72 ajoutait au rapport une prise de position des Etats-Unis sur l'interprétation de l'article 6(II) du Traité de l'Atlantique Nord qui rendait cette clause applicable aux forces de l'OTAN stationnées à Malte après l'indépendance.

Ces documents furent discutés en Conseil privé le 4 septembre et le 5 septembre. Le groupe, après s'être réuni, proposa un nouveau texte C-M(64)73 pour l'échange de notes entre le Secrétaire général et Malte, qui faisait l'objet de l'annexe A du C-M(64)71. En outre, le document PO/64/494 du 11 septembre donnait un texte à substituer à l'annexe B du C-M(64)71.

Par le PO/64/508 du 18 septembre, le Secrétaire général distribue la résolution adoptée en Conseil privé et à communiquer au gouvernement de Malte. Cette résolution exprime l'idée que des discussions pourraient s'ouvrir entre l'OTAN et Malte en ce qui concerne la possibilité d'arrangements futurs, notamment sur les installations militaires. Le même document précisait que le Conseil avait décidé la création d'un groupe d'experts sous la présidence du conseiller juridique de l'OTAN "pour examiner les problèmes juridiques posés par un arrangement à long terme entre l'OTAN et Malte, autre qu'une accession de Malte au Traité à titre de membre de plein exercice, et pour donner au Conseil des avis sur ce problème".

Le Groupe se réunira au mois d'octobre "lorsque le Conseil connaîtra les réactions du gouvernement de Malte à la résolution".

Le Secrétaire général ayant rendu compte de son voyage à Malte à l'occasion des fêtes de l'indépendance (PO/64/533 du 30 septembre) et Malte ayant répondu à la résolution envoyée par le Conseil (PO(64)537 du 4 octobre), le groupe d'experts juridiques se réunit une première fois les 8 et 9 octobre (AC/246-N/1 et 2 et A/1). la deuxième réunion eut lieu les 12 et 13 novembre (AC/246-A/2), au cours de laquelle fut examinée l'interprétation du Royaume-Uni sur l'article 6(II) du Traité de l'Atlantique Nord (AC/246-D/1). Un projet de rapport AC/246-WP/1 du 26 octobre, accompagné de trois annexes, fut élaboré.

C'est ce rapport purement juridique qui sera présenté au Conseil sous la forme du C-M(64)115 du 19 novembre avec ses trois annexes et examiné à la réunion du 9 décembre 1964 — C-R(64)53, point III. Le Conseil prit note et décida que les annexes I et II du rapport constituaient de bonnes bases de discussion possible pour entamer, le moment venu, des négociations avec Malte.

Le groupe d'experts avait terminé son travail.

Les documents de ce groupe de travail sont au nombre de sept ; ils sont cotés AC/246.

Ce sont trois notes AC/246-N/1 à 3 ; deux ordres du jour AC/246-A/1 et 2 ; un document AC/246-D/1 ; un document de travail AC/246-WP/1.

Tous ces documents sont déclassifiés ; ils n'ont pas été microfilmés en continu. Nous recommandons leur mise en lecture publique avec les documents relatifs à l'origine de l'affaire :

PO/64/427

PO/64/430

PO/64/533

PO/64/537

D - Information et relations culturelles

Comité de l'information et des relations culturelles

Committee on Information and Cultural Relations

AC/52

1959-1965

Le mandat et les activités du Comité de l'information et des relations culturelles ont été décrits dans le rapport DES(94)2 — vol. 3/8, pp. 23 et suivantes. Toutefois, le Conseil du 12 avril 1961 (C-R(61)12, point II) ayant approuvé la dissolution du groupe de travail sur l'action psychologique AC/186, il fut décidé de confier les attributions de ce groupe au Comité de l'information. Un nouveau paragraphe fut ajouté au mandat du Comité (AC/52-WP(61)28 du 3 juin 1961). Le Comité fut chargé "de servir d'instance habituelle pour l'examen des questions qui se posent journallement dans le domaine de l'action psychologique définie dans le rapport du groupe de travail sur l'action psychologique C-M(61)25".

Le Comité a continué son travail d'information sur la propagande communiste contre l'Occident en rendant compte des réunions, congrès, rassemblements, publications, revues, émissions radiophoniques ; il a même créé un groupe ad hoc sur l'offensive communiste dans le domaine de la jeunesse (voir le rapport au Conseil C-M(61)91, du 16 octobre 1961 et le document AC/52-WP(63)2). Il a réagi par la publication de brochures et revues, la production de films, des visites, des voyages, des échanges, des émissions radiophoniques tendant à mieux faire connaître l'OTAN. La célébration du dixième, puis du quinzième anniversaire de l'OTAN.

Du point de vue culturel, le Comité s'est informé de l'action des pays soviétiques, par exemple sur les étudiants en provenance de pays sous-développés reçus dans les universités soviétiques ; il a demandé à être tenu informé des accords culturels conclus entre les pays membres de l'OTAN et les pays communistes, etc. En contrepartie, il a continué la politique d'attribution des bourses, bourses d'enseignement et bourses de recherche, les cours d'été dans les universités, les voyages d'étudiants, les participations à des congrès, etc.

Les documents de ce Comité sont cotés AC/52. Ils se répartissent en :

Documents :

AC/52	D(59) 1 à 34
	D(60) 1 à 5
	D(61) n'ont pas paru
	D(62) 1 à 7
	D(63) 1 à 4
	D(64) 1 à 6
	D(65) 1 à 5

Comptes rendus de réunions :

AC/52 R(59) 1 à 18 (le n° 17 n'est pas paru)
 R(60) 1 à 24 (le n° 9 n'est pas paru)
 R(61) 1 à 31
 R(62) 1 à 39
 R(63) 1 à 37
 R(64) 1 à 31
 R(65) 1 à 27

Documents de travail :

AC/52 WP(59) 1 et 2
 WP(60) 1 à 53
 WP(61) 1 à 69
 WP(62) 1 à 53
 WP(63) 1 à 43
 WP(64) 1 à 15
 WP(65) 1 à 9

Ce sont plus de cinq cents documents qui attestent de l'activité du Comité. Plusieurs documents de travail comportent des sous-cotes. Tous ces documents se trouvent sur les films :

345 pour ceux de 1959
399 pour ceux de 1960
470 pour ceux de 1961
556 pour ceux de 1962
666 pour ceux de 1963
1568 pour ceux de 1964 et 1965

Ils sont déclassifiés par D.N./81/23. Nous recommandons la mise en lecture publique des documents de ce comité.

-:-

Conférences des chefs des services nationaux d'information

NATO Conference on Information Policy

AC/124

1960

Du 10 au 12 février 1960 se tint la sixième conférence des chefs des services nationaux d'information, la précédente datant de 1958 (voir DES(94)2, vol. 3/8, pp. 29 et 30).

En février 1960, il s'agissait cette fois encore de faire le point de l'activité des pays membres en matière de diffusion de l'information. Cette conférence ne devait plus se réunir avant 1968.

Les documents cotés AC/124 se répartissent en :

- trois ordres du jour de la conférence AC/124-A(60)1, 1(Définitif), 1(Définitif révisé)

- trente-sept documents AC/124-D(60)1 à 13 avec des sous-cotes
- le document AC/124-D(60)11 reproduit le discours inaugural du Président, en l'occurrence le Secrétaire général adjoint pour les affaires politiques. Le document AC/124-D(60)12 reproduit le rapport final.

Tous ces documents, en anglais et en français, sont déclassifiés par D.N. 81/23. Ils sont reproduits sur le film 2930. Nous recommandons leur mise en lecture publique.

-:-

Comité d'études Nord Atlantique
North Atlantic Studies Committee

AC/151
1959-1960

Le Secrétaire général, peu satisfait des activités de l'OTAN dans le domaine des bourses d'études et de recherches créées dès 1955-1956, avait confié, en 1958, à un groupe d'experts (France, Royaume-Uni, Etats-Unis) le soin de proposer un plan qui permettrait d'étudier les problèmes à long terme qui se posent à la communauté Atlantique tout entière.

Dans leur rapport, les experts ont préconisé la création d'un Comité d'études Nord-Atlantique.

Le projet fut discuté au Comité de l'information, fut quelque peu modifié (AC/52-R(58)17 et 19), et produit sous la forme du C-M(58)133 du 3 novembre 1958.

Dans sa note du 17 novembre 1958 (PO/58/1452), le Secrétaire général approuva les conclusions du Comité de l'information proposant la création d'un Comité d'études Nord Atlantique. Cette note fut discutée aux réunions du Conseil des 19 et 26 novembre (C-R(58)55, point II, et C-R(58)56, point III), l'examen fut ajourné en attendant de nouvelles propositions. Elles ont été formulées le 7 février 1959 par PO/59/219. Il était suggéré que le Comité de sélection des bourses qui existait déjà fût transformé en Comité d'études Nord Atlantiques.

A la demande du Conseil, les propositions furent encore modifiées (PO/59/479 du 20 mars 1959). Enfin, le Conseil du 25 mars approuva la création du Comité d'études Nord Atlantique (C-R(59)12, point X).

Le mandat du Comité figure au paragraphe 6 du PO/59/219.

Le Comité est chargé "d'examiner les activités culturelles de l'OTAN et de présenter au Conseil des suggestions à leur sujet ainsi que des recommandations sur des projets précis qui pourraient être envisagés ; "de présenter au Conseil des recommandations sur le soutien que l'OTAN pourrait accorder à des

initiatives privées se proposant d'étudier les problèmes de la Communauté Atlantique".

En outre, le programme de bourses de recherches pour 1959-1960 était maintenu.

Le Comité fut composé de huit membres, cinq titulaires et trois suppléants, tous de nationalité différente. Le représentant permanent de la Belgique fut le Président.

Le Comité reçut la cote AC/151 pour ses documents. Etabli pour un an, il se réunit trois fois et fit deux rapports au Conseil : C-M(59)64 et C-M(59)86.

Sa tâche a surtout été d'ordre consultatif, il s'est intéressé aux publications destinées à mieux faire connaître l'OTAN, à la circulation des idées entre les pays membres dans le domaine politique et économique, il a choisi des bénéficiaires de bourses de recherche, a donné son avis sur les programmes de bourses d'enseignement universitaire ; il a en outre recommandé deux projets d'étude.

A la suite de la création de l'Institut Atlantique, le Secrétaire général par PO/61/296 du 3 mars 1961 estima que le Comité n'avait plus de raison d'exister, il avait accompli sa tâche. Il appartiendrait alors à l'OTAN d'entretenir des liens avec le nouvel Institut. Le Conseil approuva le 15 mars (C-R(61)9, point V) le rapport du Secrétaire général et décida de ne pas renouveler le mandat du Comité d'études Nord Atlantique, de créer un comité de sélection chargé de décerner les bourses de recherche de l'année 1961-1962 et d'établir des liens avec l'Institut Atlantique en vue de suivre ses travaux.

Les documents cotés AC/151 sont au nombre de douze ; ce sont :

- deux ordres du jour AC/151-A(59)1
AC/151-A(60)1 et 1(Révisé)
- trois notes AC/151-D(59)1, 2, 3
- un compte rendu de décisions AC/151-R(59)1
- six documents de travail AC/151-WP(60)1 à 6

Ils sont reproduits sur le film n° 2855.

On peut noter aussi, entre les deux rapports du Comité au Conseil, l'annexe du PO/63/296 qui est un rapport sur les activités du Comité d'études Nord Atlantique. Tous ces documents sont déclassifiés et nous en recommandons la mise en lecture publique.

Groupe de travail sur l'action psychologique

Working Group on Psychological Action

AC/186

1960-1961

La question de la guerre psychologique avait déjà été évoquée plusieurs fois au Conseil, sans trouver de résultat tangible. En 1959, les autorités militaires saisirent le Secrétaire général d'un projet de groupe de travail, mais il fallut attendre la proposition allemande de faire procéder à des études, tant par le Secrétariat international que par les autorités militaires, en vue de coordonner une action psychologique (C-M(60)22, du 29 mars 1960) pour que fût décidé, en session ministérielle de printemps, de considérer l'affaire (C-R(60)14, point II, du 1er avril 1960) (voir aussi RDC/60/208 : déclaration allemande au Conseil du 5 avril).

Au Conseil du 27 juillet 1960 (C-R(60)32, point VII), le représentant de l'Allemagne rappela la décision des ministres et le Conseil accepta d'examiner la proposition allemande sur la coopération et la coordination à l'échelon de l'OTAN en matière de guerre psychologique et sur la création d'un groupe de travail.

Le Conseil du 21 septembre examina une nouvelle note allemande du 12 septembre (RDC/60/295) et conclut à la création d'"un groupe de travail chargé d'examiner les problèmes relatifs à la "guerre psychologique" et de formuler des recommandations à leur sujet". Ce groupe de travail, présidé par le Secrétaire général adjoint pour les affaires politiques, se composera "d'experts du Danemark, de la France, de l'Allemagne, de la Grèce, de la Turquie, des Etats-Unis et du Royaume-Uni et de tout autre pays membre qui pourrait ultérieurement décider d'y être représenté".

Il "devra prendre comme base de discussion le mémorandum de l'Allemagne en date du 12 septembre, ainsi que les observations formulées au cours de l'échange de vues consigné ci-dessus". Le groupe de travail fera rapport au Conseil sur ses travaux lorsqu'il le jugera bon (C-R(60)35, point V).

Ce groupe de travail est coté AC/186.

La première réunion du groupe eut lieu les 13 et 14 octobre 1960 et examina les études des différentes représentations (AC/186-WP(60)1 et 2). Un premier rapport au Conseil parut le 18 octobre (C-M(60)88), intitulé "rapport d'activité au Conseil du Groupe de travail sur les problèmes relatifs à la guerre psychologique". Le Conseil du 26 octobre (C-R(60)40, point V) chargera le groupe de travail d'établir son prochain rapport pour la fin de novembre.

La seconde réunion du groupe eut lieu les 3 et 4 novembre, au cours de laquelle furent examinées les contributions nationales (AC/186-WP(60)3,4,6,2/1,7,8 à 12) en vue de rédiger le rapport au Conseil C-M(60)94 du 10 novembre.

Le Conseil du 30 novembre (C-R(60)45) décida que le groupe de travail devait continuer à étudier le problème en cherchant

à "définir de façon plus claire la portée exacte de l'action psychologique et recommander les objectifs à poursuivre par l'OTAN dans ce domaine et le mécanisme le plus approprié qui permettrait de les atteindre".

La délégation du Royaume-Uni fit circuler une note sur le rôle du Comité de l'information (AC/52) et suggéra que le mandat de celui-ci pourrait être modifié (AC/186-WP(60)11 du 13 décembre 1960).

Le Conseil du 9 février 1961 (C-R(61)4, point VI) estima que les conclusions du document britannique devaient être examinées.

Des études circulèrent en vue de la prochaine réunion du groupe de travail prévue du 22 au 24 mars 1961. Enfin le rapport au Conseil C-M(61)25 du 30 mars recommandait que le Comité de l'information devait être l'instance habituelle pour l'examen de ces questions, et qu'un groupe d'experts ad hoc devait être créé ; il se réunirait lorsque la situation l'exigerait et au moins deux fois par an. Un administrateur de grade élevé du Secrétariat international devrait assurer la présidence du futur groupe.

Ce rapport fut approuvé le 12 avril 1961 par le Conseil (C-R(61)12, point II) et le groupe de travail sur les problèmes relatifs à la guerre psychologique AC/186 fut dissous.

On peut noter que le rapport C-M(61)25 fut réécrit et soumis au Conseil comme faisant partie du C-M(61)30, partie III, sur les plans à long terme.

Les documents cotés AC/186 n'ont pas été microfilmés en continu. Ils sont au nombre de 23 ; ce sont :

- deux notices AC/186-N(60)1 et 3
- 15 rapports des délégations AC/186-WP(60)1,2,2/1,3 à 12
AC/186-WP(61)1 à 5
- 3 ordres du jour AC/186-A(60)1 et 2 et (61)1

Ces documents sont déclassifiés et nous recommandons leur mise en lecture publique.

On pourra consulter en outre les documents suivants pour compléter l'étude sur le sujet :

- les rapports : C-M(60)22, 88, 94, 112 et 112(Révisé)
C-M(61)6, 25
- les décisions du Conseil : C-R(60)14, 32, 35, 40
C-R(61)4
- les notes du Secrétaire exécutif : RDC/60/205, 208, 295,
304

et les documents AC/119-R(60)34, 35 ; AC/119-R(61)5
AC/52-R(60)24

**Sous-groupes d'experts ad hoc sur l'action psychologique
AC/201
1961**

L'étude des problèmes relatifs à la guerre psychologique incomba donc au Comité de l'information.

Celui-ci fut saisi de différentes suggestions de la part des représentations nationales. Dans sa séance du 22 juin 1961 (AC/52-R(61)14), le Comité décida la création de deux sous-groupes d'experts ad hoc.

L'un pour les émissions radiophoniques à destination de l'Afrique au Sud du Sahara dont la première réunion fut fixée du 2 au 6 octobre 1961. Il reçut la cote AC/201(A).

L'autre pour les problèmes intéressant la jeunesse. La date de la première réunion fut arrêtée pour le 18 septembre jusqu'au 22 septembre 1961. Il reçut la cote AC/201(B).

En outre, en raison de la crise de Berlin, le Conseil, toujours dans la ligne des recommandations du rapport C-M(61)25, décida en séance privée de créer un troisième groupe d'experts ad hoc sur l'information du public au sujet de l'Allemagne et de Berlin. Ce groupe fut coté AC/201(C).

-:-

**Groupe d'étude pour les émissions radiophoniques à destination de
l'Afrique au Sud du Sahara
AC/201(A)
1961**

Le groupe d'études ad hoc pour les émissions radiophoniques à destination de l'Afrique au Sud du Sahara a son mandat précisé dans le document AC/201(A)-D/1 du 8 juillet 1961. Il "aura pour mission d'étudier les émissions radiophoniques anti-occidentales à destination de l'Afrique au Sud du Sahara et les efforts déployés dans cette partie du monde par les radios occidentales en cherchant à évaluer leur efficacité respective et à identifier les principales tendances et les grands problèmes qui se posent à l'Occident dans ce domaine".

L'ordre du jour pour la première réunion constitue l'annexe à ce document. Plusieurs délégations envoyèrent des études (AC/201(A)-D/2 à 6).

La première réunion n'eut lieu que le 23 octobre. Le Président était le Directeur de l'information du Secrétariat international. La France, l'Allemagne, la Grèce, le Portugal, la Turquie, le Royaume-Uni et les Etats-Unis étaient représentés. Il n'y eut pas de compte rendu.

Les contributions nationales furent examinées et un rapport fut préparé. Il fut présenté au Conseil sous forme de C-M(61)98 daté du 6 novembre 1961. Le Conseil, lors de la réunion du

27 novembre (C-R(61)59, point VII), examina le rapport et invita les gouvernements à poursuivre leurs consultations.

La délégation américaine fit circuler une étude sur les émissions radiophoniques du Caire à destination du Moyen-Orient et de l'Afrique. Il n'y eut pas de suite.

-:-

**Groupe d'étude sur l'offensive communiste
dans le domaine de la jeunesse
AC/201(B)
1961**

Le deuxième groupe d'études créé par le Comité de l'information dans le cadre de la guerre psychologique fut le groupe d'études ad hoc sur l'offensive communiste dans le domaine de la jeunesse.

Son mandat est défini dans le document AC/201(B)-D/1.

Il "devra étudier les activités communistes en matière de jeunesse et d'enseignement, parmi les ressortissants des pays occidentaux et des pays non engagés et en particulier :

- (a) identifier la tactique utilisée par les communistes pour tenter d'influencer la jeunesse non communiste, ou de s'infiltrer au sein de ses mouvements ;
- (b) évaluer dans quelle mesure cette tactique s'est révélée fructueuse ; et
- (c) examiner quelles seraient les contre-mesures les plus efficaces, compte tenu du fait que les gouvernements occidentaux dans l'ensemble n'interviennent pas directement dans les questions de jeunesse et que leurs possibilités d'actions peuvent varier considérablement".

Les experts étaient en outre priés de faire parvenir leurs travaux avant le 9 septembre en prévision de la première réunion dont la date avait été reculée au 2 octobre.

De nombreuses participations affluèrent (AC/201(B)-D/2 à 14). Si bien que l'ordre du jour fut chargé.

Le rapport C-M(61)91, du 16 octobre, dénonçait plusieurs organismes communistes, en particulier dans le domaine de l'éducation, tels que l'International Union of Students (IUS) ou the World Federation of democratic Youth (WFDY).

Il recommandait aussi un certain nombre d'actions de la part des occidentaux. Le Conseil du 8 novembre 1961, C-R(61)57, point III, invita les gouvernements membres à prendre les mesures préconisées et à faire savoir au Comité de l'information dans quelle mesure et de quelle manière ils auront été capables de mettre en oeuvre ces recommandations.

En outre, le Comité de l'information devait émettre un avis sur la date d'une nouvelle réunion du groupe d'études ad hoc. Il n'y eut pas d'autre réunion.

**Groupe d'étude ad hoc sur l'information du public au sujet de
l'Allemagne et de Berlin**
Ad hoc Study Group on public relations Work on Germany and Berlin
AC/201(C)
1961

Le groupe d'étude ad hoc sur l'information du public au sujet de l'Allemagne et de Berlin, créé par la décision du Conseil du 21 août 1961 (C-R(61)37, point I) fut "chargé d'examiner d'urgence, à la lumière des discussions qui ont déjà eu lieu, quelles autres mesures sont nécessaires dans le domaine de l'opinion publique et de l'action psychologique, et de faire rapport au Conseil".

Ce groupe s'est réuni les 4 et 5 septembre 1961 ; la Belgique, le Canada, la France, la République fédérale d'Allemagne, la Grèce, l'Italie, les Pays-Bas, la Norvège, la Turquie, le Royaume-Uni et les Etats-Unis étaient représentés. Un rapport C-M(61)81, daté du 13 septembre 1961, fut produit à l'intention du Conseil.

Le 4 octobre 1961 (C-R(61)50), le Conseil invita les membres de l'OTAN "à faire connaître au Comité de l'information les efforts qu'ils ont déployés pour l'information du public sur l'Allemagne et sur Berlin et les problèmes que pose la coordination des efforts d'information dans ce domaine". Ce qui fut fait.

Le Conseil avait aussi décidé que le groupe de travail se réunirait chaque fois que nécessaire pour procéder à un examen périodique des aspects à plus long terme soulevés par l'information du public sur le sujet, les dispositions dans ce sens devant être prises par le Comité politique, mais il n'y eut pas d'autre réunion.

-:-

- (1) Sous la cote AC/201 il existe un seul document — AC/201 mémo 1 — qui est une note sur la cotation des documents AC/201(A) et (B).
- (2) Les documents cotés AC/201(A) sont au nombre de neuf :
 - une notice AC/201(A)-N/1 et N/1(Révisé)
 - un ordre du jour AC/201(A)-A/1
 - six documents AC/201(A)-D/1 à 6
 - un document de travail AC/201(A)-WP/1.

Ils sont reproduits sur le film n° 2855.

On peut ajouter les comptes rendus des réunions du Comité de l'information AC/52-R(61)13, 15, 19, 22, 59 et un document de travail AC/52-WP(62)39.

Ainsi que le rapport soumis au Conseil C-M(61)98 et la décision du Conseil C-R(61)59, point VII.

(3) Sous la cote AC/201(B), on recense dix-sept documents :

- une notice AC/201(B)-N/1, N/1(Révisé), N/1(Définitif)
- un ordre du jour AC/201(B)-A/1
- une note AC/201(B)-mémo 1, transmettant une note de la délégation des Etats-Unis ; non filmée
- quatorze documents AC/201(B)-D/1 à 14.

Ces documents, sauf un, sont reproduits sur le film n° 2855.

Comme pour le sous-groupe précédent, on peut ajouter les documents suivants :

AC/52-R(61)15, 16
AC/52-WP(61)29/1
C-M(61)91
C-R(61)57, point III.

(4) Sous la cote AC/201(C) figurent quatre documents :

- 3 notes AC/201(C)-mémo 1, 2, 3, non filmées
- un document de travail AC/201(C)-WP/1 (note de la délégation de la Grèce), qui figure sur le film n° 2855.

On peut ajouter les documents suivants :

AC/52-R(61)9, 23, 24, 25, 27, 28, 31
AC/52-R(62)5, 6, 7, 9 à 13, 16, 18, 24, 26, 29, 30
AC/52-WP(61)67
C-M(61)81 et annexe
C-R(61)37, point I ; 48, point V ; 50, point II
PO(61)772

Les documents AC/201(A) et (B) sont déclassifiés, tandis que les documents AC/201(C) sont encore classifiés "secret" ou "confidentiel". Nous recommandons la déclassification de ces documents et la mise en lecture publique de tous les documents cotés AC/201 ainsi que des documents des séries AC/52, C-M, C-R, PO qui s'y rapportent.